



LE 4 DÉCEMBRE 2023 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents:

Les conseillères Émilie Belzile, Cynthia Dumont et Claudia Lavoie ainsi que les conseillers Jérémy Robert, Stéphan Dubé et Michaël Fortin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso;

Josée Dubé, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

1 personne assiste à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023
3. Adoption du procès-verbal du 27 novembre séance extraordinaire 2023
4. Adoption des comptes à payer du mois de novembre 2023
5. Acceptation des dépenses d'investissement
6. Correspondance
7. Résolution entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale au PRABAM
8. Advenant de modification no : 1- construction d'un entrepôt d'abrasif
9. Dépôt du projet au "Programme de développement territorial et sectoriel 2003-2026
10. Renouvellement services professionnels Nordikeau (eau potable)
11. Renouvellement services professionnels Nordikeau (eaux usées)
12. Affectation des sommes non utilisées au budget 2023
13. Affectation des sommes pour la réserve « Élections municipale 2025 »
14. Affectation des excédents en réduction au règlement d'emprunt 2017-02, pour l'année 2024
15. Résolution pour autoriser l'utilisation du surplus affecté de 16 500\$, pour le paiement de la réfection de la patinoire extérieure
16. Mandat à RCGT pour la vérification et la production des États financiers 2023, de la municipalité
17. Office d'Habitation de la région de Dégelis, approbation révision budgétaire - année 2023
18. Adoption du calendrier des séances du conseil 2024
19. Date pour la présentation et adoption du budget 2024, et du PTI
20. Date pour le dépôt et présentation du Règlement 2023-05 Taxation 2024
21. Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes
22. Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires
23. Dépôt déclaration de dons et autres avantages

24. Affaires nouvelles
 - a. Démission PR
 - b. Renouvellement feuillet paroissial

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Période de questions

Varia :

Levée de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

2023-213

Après lecture, il est proposé par le conseiller Stéphane Dubé d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023

2023-214

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'adopter le procès-verbal du 6 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2023

2023-215

Il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des comptes à payer de mois de novembre 2023

2023-216

Il est proposé par le conseiller Michaël Fortin d'adopter les comptes du mois de novembre 2023, au montant de 63 133.53\$.

Adoptée à l'unanimité

5. Acceptation des dépenses d'investissement

2023-217

Il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie d'adopter les dépenses d'investissement du mois de novembre 2023, au montant 470 111.46\$

TR3E	Plans et devis installation septique	1 954,58 \$	PRACIM
FQM	Honoraire relevé sur le terrain travaux village	5 966,84 \$	TECQ
Aménagement BL	Avancement des travaux abri d'abrasif	462 190,04 \$	PRACIM
Total		470 111.46 \$	

Adoptée à l'unanimité

6. Correspondance

La correspondance est déposée

- a. **Finissants de l'école secondaire de Dégelis**
2023-218

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'offrir un montant de 100\$ sous forme de soutien financier pour les finissants de l'école secondaire de Dégelis.

Adoptée à l'unanimité

7. Reddition de comptes – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) 2023-219

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Auclair a reçu le 21 juin 2021 une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), confirmant une aide financière de 75 000 \$ dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant complétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont et résolu unanimement que : Les membres du conseil municipal entérinent et confirment la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale.

La Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

La firme Raymond Chabot Grant Thornton soit mandatée pour effectuer le rapport PRABAM.

Adoptée à l'unanimité

8. AVENANT DE MODIFICATION NO : 1- CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT D'ABRASIF 2023-220

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair le 6 juin 2023 à adjudger le contrat pour la construction d'un entrepôt d'abrasif à l'entreprise 2646-1871 Québec inc. Aménagement Benoît Leblond au montant de 452 528,52\$ (taxes non comprises) rés. 2023-111. Le tout conformément aux documents d'appel d'offres public et à la soumission de cette entreprise, datée du 21 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme TR3E qui avait été mandatée pour préparer les plans et devis, il nous avait alors avisés que nous devons aussi prévoir une installation septique pour nous conformer aux normes environnementales. Par contre, ils ont omis cette partie des travaux dans l'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jérémie Robert et résolu à l'unanimité: d'entériner et d'approuver l'ajout au contrat projet # I22-309 comme suit;

- C-01 ajout d'un champ d'épuration et fosse, 75 717\$
- 1,2 ajout de 2 persiennes, 5 826\$

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Prix initial du contrat avant TPS et TVQ, 452 528.52\$

Avenant de modification no :1, 81 543.00\$

Prix révisé du contrat avant TPS et TVQ, 534 071.52\$

Adoptée à l'unanimité

9. Dépôt du projet au "Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 2023-221

ATTENDU QUE le Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 a été lancé par le Ministère Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPAQ);

ATTENDU QUE la Municipalité d'Auclair désire de doter un plan de développement afin de devenir une communauté nourricière (PDCN);

ATTENDU QUE les interactions entre les partenaires du monde agroalimentaire, l'ancrage sur le territoire et l'accès à des aliments frais et locaux sont au coeur de cette démarche et des priorités de la municipalité;

ATTENDU QUE le PDCN prend en considération plus d'un maillon du système alimentaire territorial (producteurs, transformateurs, consommateurs, détaillants, organismes communautaires) et crée, notamment, un terreau fertile pour le démarrage d'entreprises agricoles, une plus grande autonomie alimentaire et une meilleure résilience face à de nombreux enjeux, dont ceux liés aux changements climatiques.

ATTENDU QUE le milieu se mobilise actuellement afin de créer un comité de travail dans le but de mener à terme le projet;

Il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé appuyé par la conseillère Cynthia Dumont et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Auclair signifie son intérêt à déposer un projet dans le cadre du volet 1.1. Planification, du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026, qui a été lancé par le Ministère Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPAQ);

QUE la Municipalité, consente à appuyer le projet par :

- une contribution de 6 250 \$ en argent, représentant 10% du coût du projet;

ET

- une contribution en service d'une valeur de 6 250 \$, représentant 10% du coût du projet;

QUE le maire est autorisé, au nom de la Municipalité d'Auclair, à signer tout document nécessaire au dépôt de la demande de financement auprès du MAPAQ;

QUE si le projet est retenu, le maire soit autorisé à signer au nom de la Municipalité d'Auclair, une convention d'aide financière décrivant les différentes conditions et modalités relatives à la réalisation du projet et au versement de l'aide.

Adoptée à l'unanimité

10. Renouvellement services professionnels Nordikeau (eau potable) 2023-222

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau détient depuis quelques années le contrat pour le contrôle et l'entretien de nos installations de traitement en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme est l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT la demande de renouveler l'offre de service pour la période 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Pour le traitement en eau potable au montant forfaitaire de 1 850\$/mois avant taxes. Pour les travaux supplémentaires, les taux horaires sont;

Chargé de projet 110\$/h

Technicien 74\$/h

Déplacement 0.74\$/km

Il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie d'accepter le renouvellement du contrat aux termes entendus.

Adoptée à l'unanimité

11. Renouvellement services professionnels Nordikeau (eaux usées) 2023-223

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau détient depuis quelques années le contrat pour le contrôle et l'entretien de nos installations de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme est l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la demande de renouveler l'offre de service pour la période 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Pour l'assainissement des eaux usées un montant forfaitaire de 1 830\$/mois avant taxes.

Pour les travaux supplémentaires, les taux horaires sont;

Chargé de projet 110\$/h

Technicien 74\$/h

Déplacement 0.74\$/km

Il est proposé par le conseiller Jérémy Robert d'accepter le renouvellement du contrat aux termes entendus.

Adoptée à l'unanimité

12. Affectation des sommes non utilisées au budget 2023 2023-224

CONSIDÉRANT QUE la municipalité en 2023 à un montant de 5 000\$ non utilisé pour les services professionnels de la Firme Servitech pour la rénovation cadastrale sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce montant n'a pas été utilisé en 2023 et que la municipalité prévoit utiliser ces montants en 2024;

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'affecté le surplus de 5 000\$ dans les surplus affectés ce qui fera un total de 25 000\$ en surplus affecté pour la réalisation de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

**13. Affectation des sommes pour la réserve « Élections municipales 2025 »
2023-225**

Il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé que le conseil approuve l'affectation de la somme de 3 232.54\$ pour la réserve des prochaines élections municipales du 2 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

**14. Affectation des excédents en réduction au règlement d'emprunt 2017-02, pour l'année
2024
2023-226**

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile que le conseil approuve l'affectation des surplus non affectés en réduction du financement de l'emprunt règlement numéro 2017-02, au montant de 13 500\$ pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

**15. Résolution pour autoriser l'utilisation du surplus affecté de 16 500\$, pour le paiement
de la réfection de la patinoire extérieure
2023-227**

ENTENDU QUE la Municipalité en 2021 résolution 2021-153, a réservé un montant de 10 000\$ au surplus affecté pour la réfection de la patinoire extérieure, en 2022 résolution 2022-174, un montant de 6 500\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'utiliser le montant de 16 500\$ pour l'appliquer sur les dépenses de la réfection de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité

**16. Mandat à RCGT pour la vérification et la production des États financiers 2023, de la
municipalité
2023-228**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2023, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2023 à Raymond Chabot Grant Thornton., comptables agréés.

Adoptée à l'unanimité

17. Adoption du budget révisé 2023, déficit d'exploitation OMH de la région de Dégelis

2023-229

Il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie et résolu unanimement que la municipalité d'Auclair approuve le budget révisé 2023 de l'Office d'Habitation de la région de Dégelis lequel indique un déficit révisé de 271\$. Contribution pour les municipalités de Lejeune 73.25\$ (27.03%) et Auclair 197.75 \$ (72.97%).

Par conséquent la contribution révisée pour la municipalité d'Auclair sera de 197.75\$ de plus pour cet exercice pour un total de 9 521.13\$.

Adoptée à l'unanimité

18. Adoption du calendrier des séances du conseil 2024

2023-330

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront le lundi. Toutes les séances débuteront à 19H30 à la salle de l'Amitié:

Lundi 8 janvier 2024
Lundi 5 février 2024
Lundi 4 mars 2024
Mardi 2 avril 2024 (Pâques)
Lundi 6 mai 2024
Lundi 3 juin 2024
Mardi 2 juillet 2024 (Fête de Canada)
Lundi 12 août 2024
Mardi 3 septembre 2024 (Fête du Travail)
Lundi 7 octobre 2024
Lundi 4 novembre 2024
Lundi 2 décembre 2024

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

19. Date pour la présentation et adoption du budget 2024, et du PTI

2023-331

Une séance spéciale aura lieu à la salle du conseil le mercredi 20 décembre à 19h00 pour l'adoption du budget 2024 et le programme triennal d'immobilisation.

Il a été proposé par le conseiller Stéphan Dubé d'accepter la date du 20 décembre à 19h00 pour l'adoption du budget 2024 et l'adoption du PTI 2024-2025-2026.

Adoptée à l'unanimité

**20. Date pour le dépôt et présentation du Règlement 2023-05 taxation 2024
2023-332**

Une séance spéciale aura lieu à la salle du conseil le mercredi 20 décembre à 19h30 pour le dépôt et la présentation du Règlement 2023-05, Taxation 2024; il proposé par la conseillère Émilie Belzile d'accepter la date du 20 décembre à 19h30 pour le dépôt et la présentation.

Adoptée à l'unanimité

**21. Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes
2023-333**

ATTENDU QUE le bureau municipal est fermé lors de la période des fêtes;

Il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont et résolu unanimement que le bureau soit fermé du 25 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

22. Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires

Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil tous les membres du conseil ont remis leur déclaration des intérêts pécuniaires. Celles-ci sont donc déposées officiellement par la directrice générale et seront classées sous la cote 107-180. Par ailleurs, tel que prévu à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un relevé identifiant les membres du conseil de la municipalité ayant déposé une déclaration des intérêts pécuniaires devant le conseil sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans les meilleurs délais.

23. Dépôt déclaration de dons et autres avantages

Dépôt du registre public des déclarations de dons et autres avantages Tel que requis par l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1.) à la dernière séance du conseil de l'année, la directrice générale doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membres du conseil concernant certains dons, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer l'indépendance de jugement dans l'exercice de leurs fonctions ou de compromettre l'intégrité et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$. La directrice générale dépose l'extrait du registre pour l'année 2023, où n'apparaît aucune déclaration des membres du conseil.

24. Affaires nouvelles

**a. Démission Premiers répondants
2023-334**

Le conseil prend acte de la démission de madame Stéphanie Lavoie et de monsieur François Allie, comme premiers répondants pour la Municipalité d'Auclair.

Adoptée à l'unanimité

- b. Feuilleton paroissial**
Pas cette année

Période de questions

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

Varia

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé que la séance soit levée à 20h42.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et greffière – trésorière